

Appel à projets

Prévenir et repérer la fragilité chez les personnes retraitées

2020
Document de cadrage



Date de publication : 23 juillet 2020
Clôture de la réception des candidatures : 10 octobre 2020

Sommaire

1. Contexte	3
a - Le Vieillissement de la population et fragilité	3
b - La politique d'Action Sociale de la Carsat Hauts-de-France	3
c - Le repérage de la fragilité, un enjeu pour une politique de prévention Inter régimes en Hauts-de-France	4
2. L'appel à projets	4
3. Les conditions d'éligibilité	4
4. Les engagements du porteur de projet	6
5. Les engagements de la Carsat	7
6. Les modalités de dépôt	8
7. Annexes	9

1. Contexte

a - Le Vieillissement de la population et fragilité

Annoncé depuis plusieurs décennies, le vieillissement de la population est un phénomène mondial et inéluctable qui a un impact social et sociétal de grande envergure. En 2050, la France comptera plus de 70 millions d'habitants dont :

- 1 personne sur 4 soit 20 millions de Français de plus de 65 ans
- 1 personne sur 6 soit 12 millions d'habitants de plus de 75 ans
- Près de 200 000 centenaires (versus 20 669 centenaires en 2016)
- Plus de 2 millions de personnes en situation de dépendance
- Une espérance de vie à la naissance de 84,3 ans pour les hommes et 91 ans pour les femmes

L'augmentation de la longévité conduit principalement vers trois états/situations de vieillissement :

1. Le vieillissement réussi ou robuste pour environ 50% des seniors : absence ou atteinte très minime des fonctions physiologiques, mentales et psychosociales et une absence de pathologie. Cet état doit être la cible en termes de santé publique.
2. Le vieillissement « fragile » : présence de quelques atteintes des fonctions physiologiques souvent infra clinique et sans rapport avec une pathologie bien définie. Le maintien à domicile peut être remis en question. Toutefois, cet état est réversible mais son repérage est difficile.
3. Le vieillissement avec dépendance et/ou polypathologies pour environ 10% des seniors : présence de pathologies sévères évolutives ou compliquées et/ou handicap rendant le maintien à domicile difficilement envisageable et cet état est irréversible.

Environ 40% de la population présente au moins un signe de pré-fragilité à partir de 50 ans. Prémices ou non d'un état de dépendance, la fragilité peut s'expliquer par de nombreux facteurs (avancée en âge, sexe, éducation, comportement en santé (tabac, alcool, malnutrition, sédentarité), conditions socio-économiques, dysfonctions affective, cognitive ou sensorielle), environnement mal adapté). Toutefois, de nombreuses études ont démontré que **la fragilité est un état réversible s'il est dépisté précocement** et de nombreux outils existent mais aucun n'a obtenu de consensus.

b - La politique d'Action Sociale de la Carsat Hauts-de-France

La politique d'Action Sociale, menée par l'Assurance Retraite, vise à prévenir la perte d'autonomie et à favoriser le bien vieillir des personnes retraitées socialement fragilisées autonomes relevant des Groupes Iso-Ressources (GIR) 5 et 6. Cette orientation s'inscrit dans un contexte législatif avec la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement du 28 Décembre 2015 qui fait de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées un objectif majeur.

La Carsat Hauts-de-France propose une politique globale de prévention - accompagnement au vieillissement en considérant tout le champ de l'avancée en âge : santé, adaptation du logement, maintien du lien social, parcours résidentiels, etc., construite actuellement autour de 4 axes :

- La mise en place des partenariats pour mailler les territoires et assurer un repérage proactif des personnes fragilisées au moment du passage à la retraite avec l'appui du Service social régional, des agences retraite et des acteurs de proximité comme les CCAS et les Centres sociaux.
- Le renforcement continu de nos outils d'analyse territoriale et de détection proactive des personnes fragilisées au moyen de l'observatoire des fragilités afin de mieux cibler les territoires d'intervention et de développer des offres proactives individuelles et collectives vers les publics identifiés comme fragiles ;
- La consolidation de parcours attentionnés adaptés aux besoins des retraités et couvrant l'ensemble des champs de la prévention de la perte d'autonomie « labélisés » par des experts et déployés par une structure inter régimes renforcée.
- Le soutien de programmes de recherche et d'expérimentation autour de ces questions de repérage de la fragilité portés par différents acteurs (Institut Pasteur, Université, etc.) et au sein de différents environnements (en hôpital, à domicile, chez le médecin traitant, etc.)

c - Le repérage de la fragilité, un enjeu pour une politique de prévention Inter régimes en Hauts-de-France

La fragilité apparaît ainsi avec l'émergence de difficultés liées au vieillissement. L'enjeu du bien vieillir est donc de :

- Mieux dépister les premiers signes de fragilité en amont de la perte d'autonomie
- Organiser un ciblage des actions de prévention vers les populations les plus vulnérables
- Mobiliser les acteurs nécessaires pour préserver l'autonomie, selon une approche préventive afin de prévenir les pertes d'autonomie évitables au cours de l'avancée en âge

Ces enjeux constituent un socle autour duquel la Carsat Hauts-de-France doit optimiser sa politique de prévention de la perte d'autonomie, en concertation avec les autres régimes de protection sociale et dans le cadre notamment d'une structure inter régimes.

C'est pourquoi, la Carsat Hauts-de-France s'engage dans la création d'un futur Groupement d'Intérêt Economique qui se positionnera comme un acteur incontournable des questions de la perte d'autonomie, de la prévention et la promotion du bien vieillir. Cette future structure inter régimes innovante, pro-active et visible souhaiterait proposer une offre de service innovante sur l'ensemble des territoires : informations ciblées, accompagnement au travers de parcours de prévention, repérage pro-active des fragilités, coopération et coordination des acteurs du territoire et de la recherche. Le futur GIE, pourra par exemple, s'impliquer dans les actions suivantes :

- Développement d'une nouvelle image plus positive de l'avancée en âge et d'un gérontopôle
- Développement d'une culture d'évaluation et labélisation des actions de prévention
- Lancement d'appels à projet en faveur de projets innovants

2. L'appel à projets

Fort de ces constats et dans la perspective de la création du futur GIE, la Carsat Hauts-de-France lance un appel à projets « Prévenir et repérer la fragilité chez les seniors des Hauts-de-France » qui s'articule autour de 3 axes :

AXE	TYPE D' ACTIONS
Axe 1	Recherche / Etude ayant pour objectif de mieux cerner les facteurs de risques de fragilité des retraités des Hauts-de-France (sanitaire, sociale, santé mentale, perception de l'avancée en âge et de la prévention ...)
Axe 2	Recherche / Expérimentation ayant pour objectif la prédiction et le repérage de la pré-fragilité et fragilité des retraités des Hauts-de-France
Axe 3	Expérimentation et labellisation de parcours de prévention pour les seniors qui s'appuie sur un diagnostic médical ayant identifié des risques de fragilité et en collaboration avec des acteurs médicaux et paramédicaux

3. Les conditions d'éligibilité

Quels porteurs ?

Cet appel à projets s'adresse aux structures œuvrant dans le domaine de la recherche / prévention des risques liés au vieillissement et/ou dans le domaine sanitaire et social et agissant en Hauts-de-France de tous statuts juridiques confondus (structure publique ou privée, à caractère commercial ou non). La qualification des professionnels mobilisés sera toutefois significativement prise en compte.

Le territoire régional des Hauts-de-France est éligible dans sa globalité mais une attention aux territoires fragiles serait appréciée (observatoire des fragilités : <http://www.observatoiredesfragilites.fr>).

Les recherches /expérimentations devront :

- Etre à visée opérationnelle afin d'expérimenter et améliorer la conduite d'actions de repérage et de prévention (méthode, impact, ciblage, etc.)
- Être terminées avant septembre 2022
- Étudier l'opportunité du projet, en tenant compte des disparités territoriales constatées, via l'observatoire des fragilités
- Cibler en priorité des retraités fragilisés relevant des GIR 5 et 6 des Hauts-de-France
- Pourront s'appuyer sur des projets et/ou données existantes même si celles-ci pourront être complétées par de nouvelles données
- Associer les partenaires présents sur le territoire d'intervention et répondre à des besoins locaux (avec une priorité donnée aux bassins de vie affichant une précarité marquée et/ou une insuffisance d'offre de service : <http://www.observatoiredesfragilites.fr>)
- Inclure un bilan quantitatif et qualitatif
- Inclure, dans la mesure du possible, l'usage des nouvelles technologies dans un objectif d'acculturation et d'autonomisation des seniors.

Quels parcours de prévention ?

Les parcours de prévention devront :

- Etre à visée opérationnelle afin d'expérimenter le parcours de prévention (méthode, impact, ciblage, etc.)
- Être terminées avant septembre 2022
- Reposer sur un diagnostic médical ayant identifié des risques de fragilité chez les retraités
- Être déployé en partenariat avec des acteurs médicaux et paramédicaux (hôpital, maison de santé, kinésithérapeutes, pharmaciens,)
- S'adresser à des retraités fragilisés et relevant exclusivement des GIR 5 et 6 des Hauts-de-France
- Étudier l'opportunité du projet, en tenant compte des disparités territoriales constatées, via l'observatoire des fragilités
- Associer les partenaires présents sur le territoire d'intervention et répondre à des besoins locaux (avec une priorité donnée aux bassins de vie affichant une précarité marquée et/ou une insuffisance d'offre de service : <http://www.observatoiredesfragilites.fr>)
- Dispenser des prestations de qualité à des tarifs accessibles aux retraités fragilisés socialement ou financièrement
- Pourront s'appuyer sur des projets et/ou données existantes même si celle-ci pourront être complétées par de nouvelles données
- Inclure, dans la mesure du possible, l'usage des nouvelles technologies dans un objectif d'acculturation et d'autonomisation des seniors
- Inclure la production d'une évaluation de l'impact du parcours de prévention sur le diagnostic médical ayant identifié des risques de fragilité chez les retraités dans le but de le labeliser
- Inclure la rédaction d'un cahier des charges du parcours dans le but de le généraliser sur l'ensemble du territoire

Les Groupes Iso Ressources

GIR 6 : personnes sans perte d'autonomie pour les actes essentiels de la vie courante

GIR 5 : Personnes qui se déplacent, s'alimentent et s'habillent seules. Aide ponctuelle éventuelle pour la toilette, la préparation du repas et le ménage

GIR 1 à 4 : Personnes en perte d'autonomie pouvant prétendre à l'allocation personnalisée autonomie (APA) sous certaines conditions

Sont non-éligibles à cet appel à projets, les actions :

- Réalisées pour les résidents d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes comme les EHPAD et autres établissements d'accueils médicalisés.
- De prévention individuelle réalisées par les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) auprès de leurs bénéficiaires.

La subvention

Le montant de la subvention accordée par la Carsat Hauts-de-France pourra représenter :

- entre 25% et 100% du coût du projet (hors FCTVA et dotations aux amortissements) pour les projets n'ayant pas débuté,
- entre 25% et 50% du coût du projet (hors FCTVA et dotations aux amortissements) pour les projets ayant déjà débuté.

Il sera apprécié que les projets proposés fassent l'objet de recherche de financements complémentaires auprès de financeurs publics ou privés.

L'aide financière sera attribuée sous forme de subvention dans la limite de l'enveloppe disponible et ne pourra concerner que les dépenses directement liées aux projets. Ne seront pas financées :

- les dépenses d'investissement,
- toutes dépenses de fonctionnement de la structure qui ne seraient pas liées au projet,
- les formations des professionnels.

4. Les engagements du porteur de projet

Le porteur de projet s'engage à :

- Communiquer des informations exactes, réelles et sincères
- Respecter les engagements de la convention et notamment l'objet et les objectifs fixés
- Considérer la Carsat comme partie prenante du projet et l'inviter aux différentes instances du projet
- Organiser à minima 4 comités de pilotage du projet en présence de la Carsat dans ses locaux ou au siège de la Carsat (démarrage, suivi et bilan du projet)
- Transmettre mensuellement un suivi du projet au chargé de projet Carsat avec des données qualitatives et quantitatives permettant d'apprécier l'avancée du projet par mail
- Tenir informée la Carsat de toutes difficultés inhérentes à la réalisation du projet
- Transmettre en bilan tous les documents nécessaires, un bilan et une note synthétique (15 pages) du projet contractualisé
- Conduire le projet avant septembre 2022

Le porteur du projet devra respecter l'ensemble de ses engagements. Dans le cas contraire, la Carsat se réserve le droit d'annuler ou de demander restitution de tout ou partie de la subvention versée.

Les éléments d'évaluation sont les suivants :

- Pertinence des objectifs fixés au regard du public cible
- Echanges et communication avec la Carsat
- Inscription dans la dynamique territoriale initiée
- Capacités opérationnelles de mise en œuvre de l'action
- Qualifications et expériences des intervenants
- Lieu et périmètre de l'action

5. Les engagements de la Carsat

Les critères de priorisation des dossiers

En plus de répondre aux enjeux de l'appel à projets, l'analyse du projet et le soutien de la Carsat Haut-de-France tiendra particulièrement compte de la conformité aux orientations prioritaires de la Carsat (Circulaire 2016-31 du 24 juin 2016 de la CNAV et Schéma Directeur de l'Action Sociale de la Carsat 2018-2022)

Les critères d'analyse des projets seront :

1. Gouvernance et pilotage
Présentation des modalités d'organisation et d'animation du pilotage du projet
Construction partenariale du projet et la mise en réseau
2. Eligibilité de la cible du projet
Public et territoire touché
Rayonnement du projet
3. Qualité du projet
Adéquation avec les objectifs de l'appel à projets / Carsat
Pertinence dans la définition des objectifs du projet au regard du diagnostic
Compétences de l'équipe ou du porteur (référence, méthodologie de projet...)
Ressources mobilisées, ingénierie de projet
Livrables proposés
Evaluation prévue (indicateurs de réalisation et de résultats, capacité à mesurer le changement de comportement...)
Le caractère innovant du projet
Pertinence du coût du projet
4. Faisabilité du projet
Financement du projet, capacités à mobiliser des ressources internes et des soutiens financiers extérieurs
Calendrier et capacité à réaliser le projet avant septembre 2022

Les modalités d'examen

Un comité de sélection d'experts qualifiés dans le domaine de l'appel à projets, se réunira pour sélectionner les projets retenus sur la base de l'instruction réalisée préalablement par le Service Ingénierie sociale.

La décision sera ensuite soumise à l'instance délibérante

Les décisions prises seront notifiées aux porteurs de projets **au plus tard le 18/12/2020 par courrier.**

Les décisions prises par la Carsat ne pourront faire l'objet de recours.

Contractualisation

Pour tout projet présentant un avis favorable par l'instance délibérante, l'engagement financier fera l'objet d'une convention entre la Carsat et le demandeur afin de garantir les meilleures conditions de réalisation du projet, une bonne utilisation des crédits et fournir les éléments de contrôle nécessaires.

La subvention sera versée en 2 fois :

60 % au retour de la convention signée et le solde après organisation du comité de pilotage final et réception de tous les documents du projet contractualisé.

Les recherches qui seront retenues dans le cadre de l'appel à projets pourront faire l'objet d'une promotion, d'une publication, d'une information ou d'une diffusion dans les termes du dossier présenté sans contrepartie financière.

6. Les modalités de dépôt

La demande de financement doit comprendre les pièces justificatives prévues dans le dossier de candidature. La demande doit être transmise à la caisse régionale compétente :

Carsat Hauts-de-France
APPELS A PROJETS RECHERCHE 2020
Service Ingénierie Sociale
Direction Prospective et Relations Extérieures
Angélique MIDELET
11, Allée Vauban
59662 VILLENEUVE D'ASCQ

Ou par mail : actions.collectives@carsat-nordpicardie.fr

Dès réception du dossier, un accusé de réception de dépôt de candidature sera envoyé par mail.

Seuls les dossiers complets seront étudiés.



Tout dossier incomplet (pièces manquantes, manque d'informations...) ou arrivé après la date limite de dépôt des candidatures (10/10/2020) ne pourra être instruit.

La recevabilité du dossier de candidature ne vaut pas engagement de la Carsat pour l'octroi d'une aide financière.

Tout dossier doit être reçu complet avant la date limite de réception des dossiers fixées : **10 octobre 2020**.

En cas de difficulté, Angélique MIDELET, chargée de projets Carsat, peut vous accompagner dans l'élaboration et la constitution du dossier : actions.collectives@carsat-nordpicardie.fr

7. Annexes

Documents de référence

- Site Internet :

<https://carsat-hdf.fr/>

- Schéma Directeur de l'Action Sociale de la Carsat :

<https://carsat-hdf.fr/index.php/acteurs-de-sante/l-action-sociale-de-la-carsat>

- Circulaire

Circulaire 2016-31 du 24 juin 2016 de la CNAV

<https://www.partenairesactionsociale.fr/sites/ppas/home/la-documentation/textes-nationaux.html>

- Portail pour bien vieillir

<https://pourbienvieillir.fr/espace-professionnels>

<https://pourbienvieillir.fr/concevoir-deployer-et-evaluer-une-action-collective>

<https://pourbienvieillir.fr/actions-collectives-bien-vieillir-reperes-theoriques-methodologiques-et-pratiques>

- Observatoire des fragilités

Observatoire des fragilités : ciblage des catégories de personnes socialement fragilisées ou potentiellement vulnérables et des territoires ou bassins de vie les plus marqués par la précarité ou l'isolement :

http://www2.observatoiredesfragilites.fr/sites/_I2G/prod/app/www/index.php?cont=ctl_home

- Atlas national des situations de fragilité :

<https://www.carsat-lr.fr/files/live/sites/carsat-lr/files/pdf/partenaires/atlas-national-des-situations-fragilite-2017-2018.pdf>

- Les géronto-pôles

De Toulouse

<https://www.chu-toulouse.fr/-gerontopole-891>

D'Ile de France

<https://www.gerondif.org/recherche>